



## Les comptes du régime général en 2010

Ce document présente les résultats des quatre branches du régime général en 2010, sur la base des données comptables transmises par les caisses. Ces informations seront analysées et présentées en détail dans le prochain rapport à la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Ces résultats sont le reflet des comptes des quatre branches à leur clôture au 15 avril. Ils sont présentés sans préjudice des observations que la Cour des comptes formulera dans son rapport de certification des comptes du régime général à la fin du mois de juin.

**Le déficit du régime général atteint 23,9 Md€ en 2010, ce qui représente une dégradation de 3,6 Md€ par rapport au solde de 2009 (-20,3 Md€).**

L'ensemble des branches du régime général se détériorent en 2010. Le déficit de la CNAM maladie augmente d'1 Md€ pour atteindre -11,6 Md€. La situation financière de la CNAV s'aggrave de 1,7 Md€ pour atteindre -8,9 Md€. Celle de la CNAF se dégrade de 0,9 Md€ et affiche un solde de -2,7 Md€. La CNAM-AT stabilise son déficit en 2010 à 0,7 Md€.

**Après une année de récession, les recettes du régime général augmentent de 2,3%**

A périmètre constant (voir tableau 1), les produits consolidés du régime général ont augmenté de 2,3% en 2010 après s'être contractés de 0,3% en 2009.

Le début de reprise économique s'est traduit par une croissance de 2,05% de la masse salariale du secteur privé (mesurée sur le champ de recouvrement des URSSAF, hors particuliers employeurs et grandes entreprises nationales), malgré une évolution de l'emploi encore à la baisse (-0,2%). L'évolution plus rapide des cotisations sociales nettes (+2,6%, voir tableau 2) s'explique essentiellement par deux facteurs. D'une part, les exonérations de cotisations sociales ont augmenté beaucoup moins rapidement (+0,5%) que la masse salariale, notamment en raison de la baisse de 0,7% des allègements de cotisations en faveur des bas salaires dont la dynamique est très sensible à la situation du marché de l'emploi. D'autre part, les charges et provisions sur créances corrélées essentiellement aux

difficultés financières des entreprises ont diminué en 2010, contribuant à la hausse des produits nets du régime général par rapport à 2009.

**Tableau 1 - Soldes 2009 et 2010 du régime général par branche**

En milliards d'euros

	2009	2009 périmètre 2010	2010	%
<b>CNAM maladie</b>				
Charges nettes	150,3	150,0	154,7	3,1%
Produits nets	139,7	139,5	143,1	2,6%
<b>Solde</b>	<b>-10,6</b>	<b>-10,6</b>	<b>-11,6</b>	
<b>CNAM-AT</b>				
Charges nettes	11,1	11,1	11,2	1,0%
Produits nets	10,4	10,4	10,5	0,9%
<b>Solde</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,7</b>	
<b>CNAV</b>				
Charges nettes	98,7	98,7	102,4	3,7%
Produits nets	91,5	91,5	93,5	2,2%
<b>Solde</b>	<b>-7,2</b>	<b>-7,2</b>	<b>-8,9</b>	
<b>CNAF</b>				
Charges nettes	57,9	51,4	52,9	2,9%
Produits nets	56,1	49,6	50,2	1,3%
<b>Solde</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,7</b>	
<b>Régime général consolidé</b>				
Charges nettes	312,7	305,9	316,1	3,3%
Produits nets	292,3	285,6	292,1	2,3%
<b>Solde</b>	<b>-20,3</b>	<b>-20,3</b>	<b>-23,9</b>	

**Note :** Les charges et produits nets sont calculés à partir des charges et des produits comptabilisés par les caisses après neutralisation symétrique de certaines écritures (transferts entre la CNSA et la CNAM portant sur l'ONDAM médico-social, reprises de provisions sur prestations et autres charges techniques, dotations aux provisions sur actifs circulants...). Ces neutralisations, sans impact sur les soldes, visent à approcher une évolution économique des charges et des produits. Les charges et produits du régime général sont en outre consolidés (les transferts internes au régime général sont neutralisés – AVPF, congés paternité et sous-déclaration AT-MP).

Enfin, un changement de périmètre comptable conduit à ne plus enregistrer en 2010 dans les comptes du régime général certaines prestations remboursées par l'Etat ou le FSI (AAH, API, allocation supplémentaire d'invalidité) et les transferts qui les financent. Les charges et les produits du régime se trouvent ainsi diminués de 6,7 Md€ en 2010 par rapport à 2009. C'est pourquoi l'analyse porte ici sur des agrégats 2009 recalculés sur le nouveau périmètre 2010.

L'agrégat composé des cotisations et des recettes compensant les exonérations a augmenté de 2% en 2010, à un rythme très proche cette année de celui de la masse salariale du secteur privé. Les produits de CSG (nets des charges et provisions) ont en revanche connu une croissance moins rapide (+1,2%) malgré un changement comptable qui s'est traduit par l'inscription de 0,3 Md€ de produits supplémentaires en 2010. La CSG prélevée sur les revenus du capital est en recul (-2,4%) et le mécanisme d'attribution de la CSG maladie a été défavorable à la CNAM en 2010 (+1,1% pour la CNAM contre +5,4% pour les autres régimes maladie).

**Tableau 2 - Détail des produits 2009 et 2010 du régime général**

En milliards d'euros			
	2009	2010	%
Cotisations sociales nettes, y compris prises en charge par la sécurité sociale	168,6	172,9	2,6%
CSG nette	61,8	62,6	1,2%
Exonérations remboursées par l'Etat	3,4	3,4	-1,4%
ITAF compensant des exonérations	24,3	23,9	-1,5%
Autres impôts et taxes affectés	7,3	7,9	7,8%
Transferts	15,9	17,4	9,5%
Autres	4,2	4,0	-4,9%
<b>Ensemble des produits</b>	<b>285,6</b>	<b>292,1</b>	<b>2,3%</b>

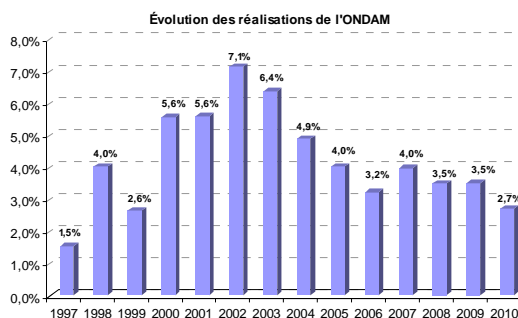
Les autres impôts et taxes affectés au régime général ainsi que les transferts ont été très dynamiques. Les premiers ont bénéficié en 2010 de la hausse des prix du tabac intervenue en novembre 2009. Les transferts du FSV à la CNAV ont augmenté de 9,6% en raison de l'accroissement des cotisations prises en charge au titre du chômage et de l'instauration en juillet 2010 d'une prise en charge des périodes d'arrêt maladie qui induit un transfert supplémentaire de 0,6 Md€.

#### Les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM : 162,0 Md€ en 2010

Selon les données issues des comptes des régimes, la croissance des dépenses dans le champ de l'ONDAM s'est établie à 2,7% en 2010, ce qui représente une inflexion notable par rapport à 2009 (+3,5%). L'ensemble des composantes de l'ONDAM ont ralenti en 2010, notamment les soins de ville (+2,8%, contre +3,2% en 2009) et les établissements de santé (+2,0%, après +3,6%). Toutefois, le taux optiquement plus bas obtenu sur ce dernier champ – en dépit d'une progression toujours soutenue du volume des séjours hospitaliers – s'explique par la conjonction de deux facteurs. D'une part, une base de dépense plus élevée que prévu sur ce poste : en 2009, le dépassement du sous-objectif relatif aux établissements de santé a été de 0,6 Md€, contre 0,2 Md€ supposés lors du vote de l'ONDAM 2010. Il traduit d'autre part l'impact modérateur des mises en réserve de crédits décidées courant 2010, pour un montant de 400 M€ sur ce seul champ.

Au total, l'objectif de dépenses a été respecté pour la première fois depuis 1997, le constat provisoire de l'ONDAM 2010 se soldant par une sous-consommation globale de 0,4 Md€, soit près de 0,3 Md€ sur les seuls soins de ville, 0,1 Md€ sur l'enveloppe médico-sociale et près de 0,1 Md€ pour les établissements de santé. Par comparaison, le rapport de la CCSS de septembre 2010 prévoyait le strict respect de l'ONDAM. Alors que les « autres prises en charge » seraient revues à la hausse de 40 M€ du fait du dynamisme des soins des Français à l'étranger, les dépenses seraient moindres de 170 M€ sur les établissements de santé et de 270 M€ sur les soins de ville. Ces révisions sont à relier à la conjoncture particulière de la fin d'année 2010, marquée par l'absence notable d'épidémie de grippe et par un report d'activité sur le début 2011 suite aux conditions climatiques de décembre et à la configuration des jours fériés de la fin d'année.

#### Croissance des dépenses dans le champ de l'ONDAM entre 1997 et 2010



#### Malgré des charges contenues, le solde de la branche maladie se dégrade avec un déficit de 11 604 M€

Grâce au ralentissement des dépenses sur le champ de l'ONDAM, les charges nettes de la CNAM ont ralenti en 2010 (+3,1% contre +3,5% en 2009).

Les transferts d'équilibrage des régimes intégrés financièrement et les charges nettes de compensation ont augmenté de 6,7%, la CNAM versant cette année 0,2 Md€ au titre de l'intégration financière des exploitants agricoles. Les écritures de provisions au titre des litiges avec les laboratoires et les employeurs expliquent une hausse des charges nettes de 0,2 Md€ par rapport à 2009.

Les recettes de la branche maladie ont augmenté de 2,6% en 2010, plus fortement que celles des autres branches grâce à l'apport de recettes nouvelles (doublement du taux du forfait social pour un rendement supplémentaire de 0,3 Md€ et contribution exceptionnelle des organismes complémentaires pour 0,1 Md€).

### **La branche accidents du travail – maladies professionnelles reste déficitaire de 726 M€**

Les charges nettes de la branche AT-MP ont augmenté de 1% en 2010, après une progression de 5,8% en 2009. Ce ralentissement reflète celui des prestations légales (+1,7% contre +4% en 2010) et la diminution des autres charges nettes (- 0,7%) en raison de la baisse des transferts de compensation versés aux régimes AT des mines et des salariés agricoles.

Les recettes de la branche n'ont augmenté que de 0,9% en 2010, malgré une hausse de 2,2% de l'agrégat composé des cotisations nettes et des recettes compensant des exonérations. Les recettes enregistrées au titre des recours contre des tiers ont diminué de 21% expliquant un ralentissement des produits de 0,7 point par rapport à 2009.

### **Le déficit de la branche famille s'élève à 2 687 M€ en 2010**

Corrigées du changement de périmètre intervenu en 2010 (voir tableau 1), les charges nettes de la CNAF ont progressé de 2,9% en 2010. Alors que les prestations légales n'ont augmenté que de 0,4%, contenues par l'absence de revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (contre +3,0% un an auparavant), les prestations nettes sont en hausse de 2,4% en raison du contrecoup de la forte régularisation comptable opérée en 2009 au bénéfice de la branche.

Les prestations en faveur de la famille diminuent de 1% principalement sous l'effet de la réduction tendancielle de la taille des familles. Les prestations légales à destination de la petite enfance, tirées par le dynamisme du complément mode de garde de la Paje, augmentent de 2,3%. Les aides au logement (y compris contribution de la branche au fonds national d'aide au logement) progressent de 1,6% (contre 2% en 2009).

Les dépenses de transferts ont fortement augmenté avec le passage de 70% à 85% du taux de compensation des majorations pour enfants au titre du financement du FSV.

Les produits nets de la CNAF ont progressé de 1,3% à périmètre constant. L'agrégat composé des cotisations nettes et des recettes

compensant des exonérations a augmenté de 1,6%, au même rythme que la CSG nette, mais moins rapidement que la masse salariale du secteur privé en raison notamment de l'évolution moins élevée des revenus des travailleurs indépendants. La baisse de certains produits (notamment des produits de gestion courante qui diminuent de 0,1 Md€) explique la plus faible progression des recettes totales.

### **Le déficit de la branche vieillesse s'aggrave de 1,7 Md€ et atteint -8 932 M€**

Les charges de la branche ont de nouveau connu en 2010 une légère décélération (+3,7% après +3,8% en 2009, +5,5% en 2008 et +6,4% en 2007). Leur progression a néanmoins été supérieure de 1,5 point à celle des recettes.

Les prestations légales nettes, qui représentent 93% des charges en 2010, ont progressé de 4,2% contre 4,9% en 2009, ralenties par une revalorisation des pensions moins élevée en 2010 (0,9% en moyenne annuelle contre 1,3% en 2009) et par la poursuite de la diminution du coût du dispositif de retraite anticipée. Les transferts de compensation démographique et d'équilibrage des régimes intégrés ont diminué de 4,4%, contribuant à freiner les dépenses.

Les recettes de la branche ont augmenté de 2,2% en 2010. L'agrégat composé des cotisations nettes et des recettes compensant des exonérations a augmenté de 1,8%, moins vite que la masse salariale du secteur privé en raison d'une moindre croissance de l'assiette plafonnée (le plafond de la sécurité sociale a augmenté de seulement 0,9% en 2010). Les recettes fiscales sur les avantages de retraite et préretraites ont baissé de moitié en 2010 sous l'effet de l'interdiction des mises à la retraite d'office avant 70 ans. Mais la CNAV a bénéficié de transferts du FSV en forte hausse, notamment au titre des prises en charge des périodes de chômage et de maladie (+13,5%), élément qui contribue pour moitié à la croissance de ses recettes en 2010.

**Le solde du FSV s'est établi à -4,1 Md€ en 2010, en dégradation de 0,9 Md€ par rapport à 2009, en raison de la forte hausse des transferts versés aux régimes de retraite.**

### **Evolution de la trésorerie de l'ACOSS en 2010**

Au 31 décembre 2010, le solde de trésorerie de l'ACOSS atteignait -49,5 Md€, soit une variation de trésorerie de -25,4 Md€ par rapport à la fin 2009. La reprise de dette prévue en LFSS pour 2011 conduira à soulager très fortement la situation de trésorerie de l'ACOSS pour l'exercice en cours.

**Comparaison avec la prévision pour 2010 votée en LFSS**

Le résultat 2010 du régime général (-23,9 Md€) est amélioré de 800 M€ par rapport à la prévision retenue en décembre 2010 dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 (LFSS), qui s'élevait à -24,8 Md€. Cette prévision était elle-même dégradée de 1,6 Md€ par rapport à celle de la CCSS de septembre 2010, notamment du fait de la diminution décidée en LFR pour 2010 des droits tabacs du panier compensant les allègements généraux.

S'agissant des **charges**, les prestations ont globalement été inférieures de 590 M€ aux prévisions. Les écarts les plus importants concernent les prestations versées par les branches famille et maladie. Pour la famille, l'écart est principalement dû à des allocations en faveur du logement moins dynamiques de 150 M€ que dans la prévision. Pour la maladie, la sous-consommation des prestations du champ de l'ONDAM explique l'essentiel de la révision. Les prestations légales versées par les branches vieillesse et AT-MP ont, elles aussi, été moins dynamiques que prévu (-50 M€ pour les pensions de retraite et -80 M€ pour les prestations AT-MP).

Les transferts de compensation démographique et ceux en direction des régimes intégrés financièrement (salariés agricoles et branche maladie des exploitants) sont inférieurs de 310 M€ à la prévision de la LFSS, en raison principalement d'une révision fin 2010 des acomptes comptabilisés au titre de l'exercice. Cette révision à la baisse aura un impact inverse en 2011.

S'agissant des **recettes**, la masse salariale étant conforme aux prévisions retenues (+2,05% sur le champ de recouvrement des URSSAF, hors grandes entreprises nationales, contre +2% en prévision), les recettes sur revenus d'activité (y compris recettes compensant les exonérations) ont globalement les rendements prévus. Celles de la CNAV ont bénéficié d'une masse salariale plafonnée plus dynamique qu'anticipé (+1,5% contre 1,2% en prévision). L'amélioration des recettes du régime général est à imputer principalement au supplément de recettes fiscales affectées à la CNAM (+220 M€ dont 140 M€ de droits tabac) et à la CNAV (+160 M€ sur les contributions sur avantages de retraite et de préretraite). La CSG prélevée sur les revenus du capital a été inférieure de 50 M€ aux prévisions.

Parmi les autres sources d'écart, on peut noter des transferts du FSV à la CNAV pour la prise en charge des cotisations de chômeurs inférieurs de 140 M€ à la prévision et des dépenses de gestion courante de la CNAM inférieures de 120 M€. Enfin, des corrections comptables ont été effectuées lors de la clôture des comptes. Notamment, des produits à recevoir de CSG sur revenus de remplacement ont amélioré les produits de la CNAM et de la CNAF de respectivement 210 M€ et 50 M€. A l'inverse, des provisions pour litiges avec les employeurs (notamment l'inscription de provisions sur les intérêts moratoires) ont été comptabilisées par l'ACOSS sur toutes les branches pour un montant total de 220 M€.

En millions d'euros

	Maladie	AT	Famille	Vieillesse	Ensemble
<b>Solde CCSS septembre 2010</b>	<b>-11 480</b>	<b>-490</b>	<b>-2 640</b>	<b>-8 580</b>	<b>-23 190</b>
Mesure LFSS sur les ITAF	-670	-140	-290	-500	-1 600
Autres mesures LFSS	40	0	0	0	40
<b>Solde LFSS décembre 2010</b>	<b>-12 120</b>	<b>-630</b>	<b>-2 930</b>	<b>-9 080</b>	<b>-24 750</b>
Prestations sociales nettes des provisions et prises en charge	230	80	230	50	590
Compensation et transferts d'équilibrage	-210	10	0	-110	-310
Cotisations nettes, yc recettes compensant les exonérations	60	-100	-80	220	100
CSG	20		-10		10
Autres recettes fiscales	220	0	0	160	380
Révisions comptables (sur CSG et litiges)	90	-10	20	-70	30
Autres	100	-80	80	-100	0
<b>Solde 2010 mai 2011</b>	<b>-11 600</b>	<b>-730</b>	<b>-2 690</b>	<b>-8 930</b>	<b>-23 950</b>
<i>Ecart / solde LFSS</i>	<i>510</i>	<i>-100</i>	<i>240</i>	<i>150</i>	<i>800</i>

**Historique des soldes du régime général entre 1990 et 2010, par branche (en euros courants)**

